



MAIRIE DE MASSÉRAC

8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Pouvoir : 1

Excusé(s) et absent(s) : 1

Conseillers votants : 14

L'an deux mil seize, le mardi 8 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, André CHASLES, Daniel GUILLET, Bruno MASETO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE, Fabien DEMARCQ, Yveline KORCHEF, Jean Michel HUBER

Excusée : Soumaya GUILLOUX

Pouvoir : Soumaya GUILLOUX à Bruno MASETO

Secrétaire de séance : Yveline KORCHEF

Compte Rendu de réunion de Conseil Municipal du mardi 8 novembre 2016 à 19H30

Personnel : Création poste ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) 1^{ère} classe à temps non complet.

Monsieur le Maire explique que l'accueil péri-scolaire de MASSERAC, bien que géré par le SIVU, est composé de personnel communal de MASSERAC ; dont il convient de formaliser le nouveau temps de travail réalisé pour l'un d'entre eux.

L'assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet.

Assainissement - Tarifs 2017

Suite à la commission finances du samedi 5 novembre, il est proposé de porter les tarifs d'assainissement pour 2017 à :

	2014	2015	2016	Proposition 2017
coût au m3 consommé	1.40 €	1.80 €	2.10 €	2.40 €
Abonnement annuel	32.00 €	35.00 €	39.00 €	42.00 €

L'assemblée vote à l'unanimité le coût au m3 consommé à 2.40€ et l'abonnement annuel à 42€.

SCOT et PLU

Information

Concernant le PLU, un contact sera pris avec la CCPR afin d'obtenir des adresses de cabinets réalisant la prestation de révision de PLU.

SPL « La Roche » Plessé

Modification des statuts – Article 14 : durée du mandat des administrateurs – Limite d'âge

« Un administrateur ne peut être âgé de plus de 85 ans au moment de sa désignation », au lieu de 75 ans dans les anciens statuts.

L'assemblée vote :

2 abstentions sont retenues, 11 voix pour.

CCPR

1- Rapport d'activité de la communauté de communes 2015 – joint.

Un aparté est fait concernant la redevance incitative. Il est expliqué qu'une simulation de facture en 2017 sera envoyée aux usagers afin de se projeter dans cette nouvelle facturation de prestation de collecte des ordures ménagères.

L'éventualité de taxer « les déchets sauvages » est évoquée, à l'image d'une commune du territoire.

2- Contrat de ruralité – joint

Une réunion est prévue le 14 novembre à la communauté de communes. Un compte rendu sera fait lors du prochain conseil municipal le 9 décembre 2016.

FINANCES

1-Demande de fonds de concours à la CCPR.

Initialement, il n'était pas prévu d'obtenir de fonds de concours de la CCPR mais une enveloppe pourrait être attribuée.

Une demande concernant la voirie et le cabinet médical va être faite.

L'assemblée vote à l'unanimité cette demande.

2-Prise en charge partielle usagers APS et Centre de Loisirs, hors périmètre SIVU

Monsieur le Maire explique que 4 familles utilisatrices des services SIVU, notamment l'accueil péri-scolaire, ont reçu leur première facture, avec une tarification hors périmètre SIVU (MASSERAC-FEGREAC-ST NICOLAS DE REDON-AVESSAC-PLESSE) bien que bien que les enfants soient scolarisés à MASSERAC.

Ce problème a déjà été soulevé auprès des élus et du personnel administratif du SIVU, avec un avis défavorable.

Monsieur le Maire participera au premier Conseil d'Administration de la SPL « La Roche » le jeudi 24 novembre et évoquera donc de nouveau cette problématique (en argumentant sur la proximité de l'habitation des intéressés cf transports scolaires)

Un nouveau point sera fait lors du prochain conseil à ce sujet.

SERVICES TECHNIQUES

Illuminations Noël 2016

1-Les moyens nécessaires, humains et matériels (nacelle avec deux agents habilités), des Services techniques de la COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO peuvent ponctuellement être mis à disposition de la COMMUNE DE MASSERAC qui s'engage à rembourser à la COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition.

Le remboursement réalisé au titre de Noël 2015 s'est fait selon la base suivante : forfait de 70 € par heure, tout compris, incluant la mise à disposition de 2 agents, la nacelle ainsi que tout équipement associé, carburant inclus.

L'assemblée donne un accord de principe pour reconduire cette prestation cette année.

2-Il est proposé par ailleurs de faire chiffrer une prestation d'éclairage des vitraux de de l'église, à l'image de Fontaine d'Ozillac. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise HOUQUET.

Etat stocks voirie et bâtiments communaux

Les commissions voirie et bâtiments sont invitées à réaliser un inventaire du matériel et des biens communaux à vendre, à donner...

Urbanisme et voirie

Réflexion sur la signalétique dans toute la commune

La commission culture a initié un travail de signalisation sur la commune...

Questions et info diverses

1- Compte rendu collecte encombrants : Disposition à l'égard de personnes (sans moyen de locomotion, personne à mobilité réduite ou vieillissante...), ce service a permis à quatre familles d'en bénéficier. Monsieur le Maire propose de le reconduire en 2017.

2- Création commission réflexion au développement commerce ambulants (création de halles commerçantes)

Monsieur le Maire souhaite créer une nouvelle commission « Développement économique et animations commerciales »

1^{ère} piste : demande de commerçants ambulants

2^{ème} piste : impact d'afflux de personnes lié au cabinet médical

Missions de cette commission :

1° - Recensement de l'existant

2° - Suivi commercial des demandes

3° - Réflexion à des règles de fonctionnement

Attention à la concurrence avec les commerces existants

Sont proposés : Fabrice SANCHEZ et Rémy FRICAUD ; Bruno MASETTO, André CHASLES, Jean Michel HUBER et Daniel GUILLET ; et Murielle LALANNE, membre non élu.

L'assemblée vote à l'unanimité la création de cette commission.

3- Devis enrobé parking cabinet médical

L'assemblée donne pouvoir à l'unanimité à Rémy FRICAUD pour qu'il négocie les 3 devis reçus.

La séance est levée à 21h15